

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **LUNDI 17 AVRIL**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Pierrette LEHAY - Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCÉL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Nicolas GAUBERT

ABSENTS : Patrick BEAUPÈRE – pouvoir donné à François BERROU
Yohann FOUASSIER – pouvoir donné à Michel BOUILLON

Secrétaire : Jean-François RAIMBAULT

1- GROUPEMENT DE COMMANDE – VOIRIE 2023 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Après présentation du rapport d'analyse réalisé par le Cabinet INGERIF et sous proposition de la commission d'analyse des offres (composée d'élus des 4 communes membres du groupement), le Conseil Municipal et à l'unanimité a retenu l'entreprise SECHÉ, pour un montant de 111 591,30 € HT (133 909,56 € TTC).

2- COMMISSION ENFANCE AFFAIRES SCOLAIRES

2-1 : PRESENTATION DU COUT 2022 A L'ELEVE ECOLE PUBLIQUE

Julie CHARPENTIER, adjointe, a présenté le tableau permettant d'établir le coût d'un élève pour l'année 2022. Ce coût se monte à 920,26 € par élève, la moyenne départementale étant de 919,50€ (rentrée 2020).

2-2 : FIXATION DU FORFAIT A L'ELEVE AUPRES DE L'ECOLE PRIVEE

Conformément à la convention d'association qui lie la mairie à l'école privée, la commune doit verser un forfait élève à cette dernière. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe ce forfait, calculé à partir du coût élève, s'élève à 920,26€ par élève finançable pour l'année scolaire 2023-2024.

2-3 : FIXATION DU FORFAIT A L'ELEVE AUPRES DES COMMUNES EXTERIEURES

Les communes ne disposant pas d'école, ou dont la capacité d'accueil est insuffisante, ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école d'accueil. Ce forfait est calculé à partir du coût élève + coût des voyages découverte (ou classe de neige). Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe ce forfait à 962,75 € pour l'année scolaire 2023-2024.

2-4 : ECOLE « Les Mille Mots » - DEMANDE D'ABONNEMENT A E-PRIMO

Depuis deux ans, l'école s'est engagée dans la démarche EMILE qui consiste à développer l'enseignement de certaines disciplines en anglais. Dans cet objectif, elle souhaite utiliser un Espace Numérique de Travail (ENT) qui permet d'échanger à distance, de diffuser les travaux réalisés par les élèves et d'utiliser différents logiciels pédagogiques en suivi individuel.

Le rectorat de l'académie de Nantes et les collectivités locales développent depuis 2013 un ENT nommé « e-primo ». Cet ENT vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet.

Cet ENT a un coût de 3€60 par élève, par an, si l'abonnement est d'1 an et de 3€ si l'abonnement est de 2 ou 3 ans, ce forfait est calculé sur l'effectif total de l'école.

Vu l'avis favorable de la commission ENFANCE-AFFAIRES SCOLAIRES, le Conseil Municipal, après délibérations et avec : 16 Oui et 1 Abstention, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'abonnement de l'école à l'ENT E-Primo pour une durée de 1 an, renouvelable si l'école en fait la demande.

3- MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Un groupe transpartisan de 200 députés, dont Guillaume GAROT (député de la 1ère circonscription de la Mayenne) et Yannick FAVENNEC (député de la 3ème circonscription), lance un appel à soutien pour leur proposition de loi contre les déserts médicaux. Après discussion, l'ensemble des membres du Conseil Municipal valide le soutien à la motion proposée.

4- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Élaborer une prospective permet d'anticiper et d'avoir une visibilité pluriannuelle sur les besoins et ressources en matière financière. C'est aussi un outil d'aide à la décision pour les élus locaux, qui permet d'identifier les marges de manœuvre ou les contraintes, dans un contexte réglementaire et juridique très instable. Elle permet de juger de l'état de santé financière d'une commune. Le Maire a procédé à sa présentation et répondu aux questions des membres du Conseil.

5- SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE)- TE53

J.F. RAIMBAULT a procédé à la présentation du SDIRVE et a répondu aux différentes questions des membres du Conseil.

Information : J. BÉNÉZET présente un plan de la future installation « parc à moutons » qui sera installé au parc de Morfelon. Cette installation sera conjointement réalisée par l'association « Génie / Défi » entreprise d'insertion située à Changé et de bénévoles. Le Conseil Municipal remercie l'ensemble de ces acteurs.

Information : Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil de l'avancé de l'étude d'inondabilité actuellement menée par le JAVO. Le prochain rendez-vous aura lieu le 3 mai prochain à 8h30.

Information : Dates des prochains Conseils Municipaux

- Jeudi 25 mai
- Vendredi 9 Juin : Désignation des élus pour les élections sénatoriales : 18h30
- Jeudi 22 juin
- Lundi 17 Juillet
- Lundi 4 Septembre
- Lundi 9 Octobre
- Jeudi 16 Novembre
- Lundi 11 Décembre

Information : M. BOUILLON diffuse les horaires pour les commémorations du 8 mai prochain. Rendez-vous aux monuments aux morts du Bourgneuf à 10h00. Puis cérémonie et vin d'honneur à 10h45 à Launay-Villiers.



Le Maire,
François BERROU